Earl of Dalhousie, G. C. B. Captain General and Governor in Chief, on John Caldwell, Esquire, Receiver-General, in payment of the Civil Expenditure of Lower-Canada, from 1st November, 1820, and 1st November, 1821.

15, Abstract of Warrants granted by do. in payment of the Salaries of the Officers of the Legislative Council and House of Assembly, and the contingent expences thereof, from do. to do.

16, Statement of the Expences of the collection of the Rc. venue of Lower-Canada, from do. to do.

(Signed) JOS. CARY, Actg. Insp. P. P. Accts.

Quebec, 19th December, 1821.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, to return him the thanks of this House for his Message of the 21st instant, and for the information he has been pleased to lay before them in the Accounts of the Revenue and Expenditure of the last year.

ORDERED, That the Honorable Messrs. Irvine and Perceval do wait on His Excellency the Governor in Chief with the said Address.

Another Message from His Excellency the Governor in Chief, was presented by the same Member.

The Members rose and the Message was read in the words following:

(Signed) DALHOUSIE, Governor.

The Governor in Chief lays before the Legislative Council an Estimate of the probable amount of the sum which will be required in future for the support of His Majesty's Civil Government in this Province, and the honor and dignity of the Crown.

In submitting this Estimate, the Governor in Chief thinks it proper to remark, that he sends it in the form in which it has been sent for some years past; but at the same time, as a permanent provision for contingent expences which are purely casual may not be thought necessary, he informs the Legislative Council that His Majesty does not expect that the provision which it may be deemed expedient to make for defraying such civil contingencies as are purely casual, should be otherwise than annually voted.

The Governor in Chief transmits also a list of the Pensions payable in this Province, in order that the whole may be provided for in a manner suited to the honor and dignity of the Crown.

Castle of St. Lewis, Quebec, 21st Decr. 1821.

Resolved, That an humble Address be presented to His Excellency the Governor in Chief, to return him the thanks of this House for his Message of the 21st instant, accompanying "An Estimate of the probable amount of the "sum which will be required for the support of His Ma-"jesty's Civil Government in this Province and the ho-"nor and dignity of the Crown," and to assure His Excellency that the important subjects to which his said Message relates will receive from this House the consideration they so justly claim.

ORDERED, That the Honorable Messrs. Irvine and Perceval do wait on His Excellency the Governor in Chief with the said Address.

Comte de Dalhousie, G. C. B. Capitaine Général et Gouverneur en Chef, sur John Caldwell, Ecuyer, Receveur-Général, en payement de la Dépense Civile du Bas-Canada, depuis le 1er. Novembre, 1820, jusqu'au 1er. Novembre, 1821.

15. Extrait des Warrants accordés par ditto, en payement des Salaires des Officiers du Conseil Législatif et de la Chambre d'Assemblée, et des dépenses contingentes d'iceux, depuis ditto jusqu'à ditto.

16, Etat des Dépenses de la perception du Revenu du Bas-Canada, depuis ditto, jusqu'à ditto.

(Signé) JOS. CARY, Faisant le devoir d'Insp. Gén. Compt. Pub. Prov.

Québec, 19e. Décembre, 1821.

Resolu, Qu'une Humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui faire les remercimens de cette Chambre de son Message du 21e. du Courant, et de l'information qu'il a bien voulu mettre devant elle, avec les Comptes du Revenu et de la Dépense de l'Année dernière.

Ordonne', Que les Honorables Messrs. Irvine et Perceval se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef pour lui présenter la dite Adresse.

Un autre Message de Son Excellence le Gouverneur en Chef, a été présenté par le même Membre.

Les Membres se sont levés, et le Message a été lu dans les mots suivans :

(Signé) DALHOUSIE, Gouverneur.

Le Gouverneur en Chef met devant le Conseil Législatif une Estimation du montant probable de la somme qui sera requise à l'avenir pour le soutien du Gouvernement Civil de Sa Majesté dans cette Province, et de l'honneur et de la dignité de la Couronne.

En soumettant cette Estimation, le Gouverneur en Chefjuge convenable de remarquer qu'il l'envoye dans la forme dans laquelle elle l'a été depuis plusieurs Années; mais en même tems, comme il pourroit ne pas être jugé nécessaire de faire une provision permanente pour des dépenses contingentes qui sont purement Casuelles, il informe le Conseil Législatif que Sa Majesté s'attend, que la provision qu'il sera jugé nécessaire de faire pour défrayer telles dépenses contingentes Civiles, et qui sont purement Casuelles, sera votée annuellement.

Le Gouverneur en Chef transmet aussi une Liste des Pensions payables dans cette Province, afin que le tout puisse être pourvû d'une manière convenable à l'honneur et à la dignité de la Couronne.

D.

G,

Château de St. Louis, (Signé) Québec, 21e. Déc. 1821.

Resolu, Qu'une humble Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui faire les remercimens de cette Chambre de son Message du 21e. du courant, accompagné "D'une Estimation du montant probable de la somme qui sera requise à l'avenir pour le "soutien du Gouvernement Civil de Sa Majesté dans cette Province, et de l'honneur et de la dignité de la "Couronne," Et pour assurer Son Excellence que les sujets importans auxquels le dit Message a rapport, receveront de cette Chambre le considération qu'ils méritent à si juste titre.

ORDONNE', Que les Honorables Messrs. Irvine et Perceval se rendent auprès de Son Excellence le Gouverneur en Chef, pour lui présenter la dite Adresse.